

# 500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE  
*Avenant à la convention particulière d'appui financier  
du 29 juin 2015*



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le territoire lauréat, le PETR du Pays Sud Toulousain représentée par son président, Gérard ROUJAS.

Les collectivités ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- La commune de Lafitte Vigordane, représentée par le Maire, Karine Brun,
- La communauté de communes du Savès, représentée par le Président Jean Ayçaguer,
- La commune de Lagardelle sur Lèze, représentée par le Maire, Jean-Claude Rouane,
- La commune de Bax, représentée par le Maire, Philippe Bedel,
- La commune du Vernet, représentée par le Maire, Serge Demange
- La commune de Montaut, représentée par le Maire, Pierre Viel
- La commune de Rieux, représentée par le Maire, Maryse Vézat-Baronia
- La commune de Lavelanet de Comminges, représentée par le Maire, Évelyne Delavergne
- La commune du Fousseret, représentée par le Maire, Pierre LAGARRIGUE,
- La commune de Carbonne, représentée par le Maire, Bernard Bros,
- La commune de Boussens, représentée par le Maire, Christian Sans,
- La commune de Montberaud, représentée par le Maire, Raymond Denjean,
- La commune de Cintegabelle, représentée par le Maire, Jean-Louis Remy,
- La communauté de communes du canton de Cazères, représentée par le Président, Christian Sans,
- La commune de Longages, représentée par le Maire, Patrick Massarutto
- La commune de Montbrun-Bocage, représentée par le Maire, Christian Seneclauze
- La communauté de communes du Volvestre, représentée par le Président, Patrick Lemasle,
- La communauté de communes de la Vallée de L'Ariège, représentée par le Président, Serge Baurens,
- La commune de Noé, représentée par le maire, Jean-Paul Feuillerac

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

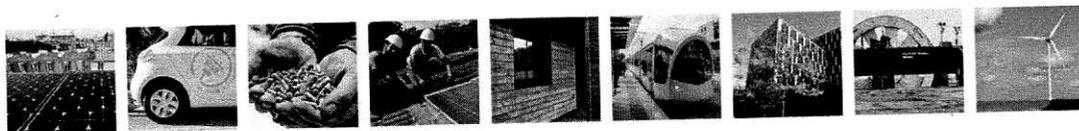
\*\*\*

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention particulière d'appui financier signée le 29 juin 2015,



## *Il est convenu ce qui suit*

### *Préambule*

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure dans sa convention signée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en date du 29 juin 2016.

Par la présente convention, le territoire lauréat bénéficie d'un appui financier supplémentaire pour l'accompagner dans son projet.

### *Article 1 - Objet et durée de la convention*

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2018 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

### *Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier*

Le montant de l'appui financier complémentaire au titre de la présente convention est fixé à 1 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre de la Ministre ou du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées.

### *Article 3 - Engagements du territoire lauréat et des bénéficiaires*

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :

- a) mettre en place sur leurs territoires les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DREAL) :



- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.

f) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



*Article 4 – Clause de reversement et de résiliation*

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, le 11/10/16

Le Président du territoire lauréat,  
Le PETR du Pays Sud Toulousain

P.O

Gérard ROUJAS

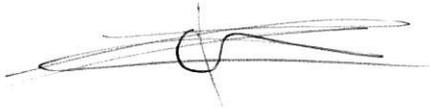
La Ministre de l'Environnement,  
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations  
internationales sur le climat,

Ségolène ROYAL



Les représentants des bénéficiaires :

Le Maire de Lafitte Vigordane



Karine BRUN

Le Président la communauté de communes  
du Savès



Jean AYCAGUER

Le Maire de Lagardelle sur Lèze



Jean-Claude ROUANE

Le Maire de Bax



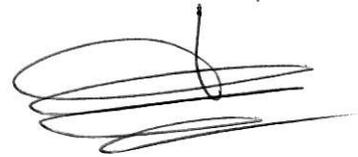
Philippe BEDEL

Le Maire du Vernet



Serge DEMANGE

Le Maire de Montaut



Pierre VIEL

Le Maire de Rieux



Maryse VEZAT-BARONIA

Le Maire du Fousseret



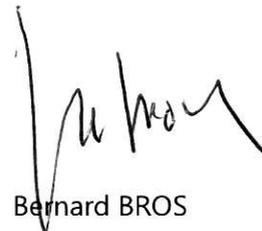
Pierre LAGARRIGUE

Le Maire de Lavelanet de Comminges



Évelyne DELAVERGNE

Le Maire de Carbonne



Bernard BROS



Le Maire de Boussens



Christian SANS

Le Maire de Montberaud



Raymond DENJEAN

Le Maire de Cintegabelle



Jean-Louis REMY

Le Président de la communauté de communes du  
canton de Cazères



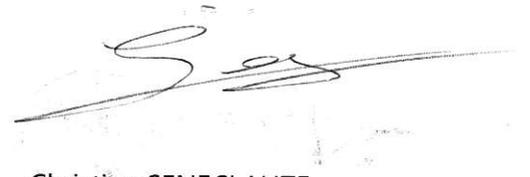
Christian SANS

Le Maire de Longages



Patrick MASSARUTTO

Le Maire de Montbrun-Bocage



Christian SENECLAUZE

Le Président de la communauté de  
communes du Volvestre



Patrick LEMASLE

Le Président de la Communauté de communes  
de la vallée de l'Ariège



Serge BAURENS

Le Maire de Noé

P.O



Jean-Paul FEUILLERAC



En présence de la Caisse des dépôts et  
consignations,

En présence de l'ADEME,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a few loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Tableau financier de synthèse des actions financées par le FFTE dans le cadre de cette convention

Plan de financement							
DEPENSES			RECETTES				
Nature des dépenses	Maître d'Ouvrage	Montant en € (HT)	Région	CD31	DETR+ Palulos ou DRAC + CAF...	Programme TEPCV	Commune
Concertation énergies renouvelables	PETR Pays Sud Toulousain	40 000,00 €				32 000,00 €	8 000,00 €
Audits énergies + visites techniques	PETR Pays Sud Toulousain	25 730,00 €	9 005,50 €			11 579,00 €	5 146,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments à maîtrise d'ouvrage PETR.	PETR Pays Sud Toulousain	72 000,00 €	25 200,00 €			25 200,00 €	21 600,00 €
Rénovation du logement communal (ancien presbytère)	Mairie de Lafitte Vigordane	31 297,50 €	4 694,63 €			20 343,00 €	6 259,50 €
Achat d'une voiture électrique	CC du Savès	20 000,00 €			5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
Création d'une voie cyclable reliant deux voies existantes	Maire de Lagardelle sur Lèze	74 000,00 €				59 200,00 €	14 800,00 €
Rénovation énergétique du logement communal	BAX	40 000,00 €	6 000,00 €			26 000,00 €	8 000,00 €
Rénovation énergétique du RDC de la Mairie.	Le Vernet	71 875,00 €	25 156,25 €			21 563,00 €	25 156,25 €
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Montaut	102 160,71 €	35 756,25 €			40 864,00 €	25 540,18 €
Rénovation énergétique de la salle polyvalente	RIEUX	43 600,00 €	15 260,00 €			13 080,00 €	15 260,00 €
Rénovation énergétique de la maison des artisans (logement communal)	RIEUX	30 355,00 €	4 553,25 €			19 731,00 €	6 071,00 €
Mairie	Lavelanet de Comminges	41 900,00 €	14 665,00 €			18 855,00 €	8 380,00 €
Logements communaux (3)	Lavelanet de Comminges	63 070,00 €	9 460,50 €			40 996,00 €	12 614,00 €
Rénovation énergétique logements communaux sociaux- 2 Appartements des écoles	Mairie du Fousseret	64 846,15 €	9 726,92 €			42 150,00 €	12 969,23 €
Rénovation énergétique logements communaux sociaux - 2 appartements de La Poste	Mairie du Fousseret	100 000,00 €	12 000,00 €			65 000,00 €	23 000,00 €
Rénovation énergétique logement communal social - Appartement du Picon	Mairie du Fousseret	46 153,85 €	6 000,00 €			30 000,00 €	10 153,85 €
Aerovoltaique	Mairie du Fousseret	38 000,00 €	- €			26 600,00 €	11 400,00 €
Création d'une aire de covoiturage	Mairie du Fousseret	46 250,00 €				37 000,00 €	9 250,00 €
Rénovation énergétique des locaux de la mairie (isolation des plafonds, changement des luminaires, changement des menuiseries)	Carbonne	62 500,00 €	21 875,00 €			18 750,00 €	21 875,00 €
Rénovation énergétique d'un logement communal cité Pierre Marty (isolation des parois, plafond et changement des menuiseries, pose d'un chauffe eau solaire ou thermodynamique)	Carbonne	31 845,00 €	4 776,75 €			20 699,00 €	6 369,00 €
Rénovation énergétique d'un							14 437,50 €



Bâtiment communal (Hospitalisation à Domicile dans le quartier du Lançon): rénovation thermique de l'étage (isolation des plafonds, isolation des murs, changement des menuiseries)	Carbonne	41 250,00 €	14 437,50 €			12 375,00 €	
Rénovation thermique du Centre socio culturel équipement structurant du territoire (isolation toiture, changement des menuiseries pour 347036,66) combinée à un changement de mode de chauffage (remplacement par de la production bois, modification de la ventilation, télégestion pour 440 750,00)	Carbonne	656 536,66 €	229 787,83 €			262 615,00 €	164 134,17 €
Aerovoltaique	Carbonne	75 000,00 €				52 500,00 €	22 500,00 €
Achat de véhicule électrique utilitaire: porteur électrique urbain pour le service cadre de vie	Carbonne	22 632,95 €				5 000,00 €	17 632,95 €
Achat d'une voiture électrique	Mairie de Boussens	20 000,00 €				5 000,00 €	15 000,00 €
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Montberaud	115 145,87 €	40 301,05 €			34 544,00 €	40 301,05 €
Rénovation thermique de deux logements communaux de l'ancien presbytère du hameau de Picarrou	Cintegabelle	41 072,20 €	6 000,00 €			26 697,00 €	8 375,27 €
Rénovation thermique de l'école de Picarrou	Cintegabelle	30 000,00 €	10 500,00 €			9 000,00 €	10 500,00 €
Rénovation thermique de la salle des fêtes des Baccarets	Cintegabelle	30 000,00 €	10 500,00 €			9 000,00 €	10 500,00 €
Achat d'un véhicule électrique utilitaire	CC du canton de Cazères	20 170,00 €			6 051,00 €	5 000,00 €	9 119,00 €
Etudes spécifiques sur la réno des bâtiments	Commune de LONGAGES	32 700,00 €				26 160,00 €	6 540,00 €
Rénovation thermique bâtiment public (mairie)	Commune de LONGAGES	230 000,00 €	80 500,00 €			80 500,00 €	69 000,00 €
Achat d'une voiture électrique	Commune de Montbrun-Bocage	20 000,00 €		4 000,00 €		5 000,00 €	11 000,00 €
Panneaux photovoltaïques avec micro onduleurs en auto consommation	Commune de Montbrun Bocage	15 000,00 €				10 500,00 €	4 500,00 €
Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Commune de Montbrun Bocage	60 000,00 €	21 000,00 €			24 000,00 €	15 000,00 €
Achat de 4 vélos électriques	Commune de Montbrun Bocage	8 000,00 €				6 000,00 €	2 000,00 €
Rénovation énergétique de l'hôtel de communauté et de son annexe	Communauté de communes du Volvestre	590 000,00 €	206 500,00 €			206 500,00 €	177 000,00 €
Achat d'une voiture électrique	Communauté de communes de la vallée de l'Ariège	20 000,00 €				5 000,00 €	15 000,00 €
Création d'un tiers lieu : projet Faugères à Noé	Noé	280 000,00 €			56 000,00 €	140 000,00 €	84 000,00 €
<b>Total</b>		<b>3 353 090,89 €</b>	<b>823 656,43 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>67 051,00 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>963 383,94 €</b>

